



MARTINE PINVILLE  
SECRETARE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION  
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

*Discours*

*Discours*

Paris, le 24 novembre 2016

## **Conférence sur l'investissement à impact social**

**Intervention de Martine PINVILLE,  
Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la  
Consommation et de l'Economie sociale et solidaire**

**Bercy**

*Jeudi 24 novembre 2016*

Contact presse :

**Cabinet de Martine PINVILLE** : 01 53 18 44 13 - [sec.secaccesspresse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.secaccesspresse@cabinets.finances.gouv.fr)



Seul le prononcé fait foi



Monsieur le Ministre,

Monsieur Mohed Altrad, Président de l'Agence France Entrepreneur,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre présence si nombreuse qui démontre l'importance de la signature des deux premiers contrats à impact social. Cela témoigne aussi d'un chemin parcouru pour les politiques en faveur de l'économie sociale et solidaire et je m'en réjouis.

Depuis 2012, face aux enjeux économiques que nous traversons, face aux besoins du secteur de l'ESS, et face aux attentes de nos concitoyens pour plus de justice sociale, nous avons mené une feuille de route pour le moins ambitieuse.

La loi de 2014 sur l'ESS a reconnu et organisé pour la première fois tout un pan de notre économie, ses organisations et ses instances représentatives.

Jamais un gouvernement ne s'était impliqué de cette façon aux côtés des, coopératives, associations, mutuelles, fondations et entrepreneurs sociaux. Nous avons reconnu leur richesse immense, tant économique qu'humaine, et nous les avons accompagnés vers un développement pérenne et une croissance inclusive.

Ce pari sur les entreprises de l'ESS n'est pas idéologique. Il est pragmatique. Car les entreprises de l'ESS jouent un rôle essentiel de proximité et de cohésion social et cela suffit à leur donner une dimension plus importante.

Depuis 4 ans dans l'organisation gouvernementale, et depuis bientôt 1 an avec l'administration de l'ESS placée au sein de la Direction générale du Trésor, l'économie sociale et solidaire a trouvé sa place en toute logique au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Nous mettons ici les politiques économiques et les politiques de financement de l'économie au service de la justice sociale, et cela passe notamment par encourager les potentiels d'emploi et de croissance des entreprises de l'ESS.

Nous l'avons fait depuis 2012 en modernisant les instruments de financement, en adaptant les cadres juridiques, en mettant en place des fonds dédiés, et nous continuons aujourd'hui



ce mouvement en allant plus loin, puisque l'Etat innove lui-même en faisant appel aux projets des acteurs de terrain, et en remettant en question ses modalités d'intervention.

Ce cadre favorable aux entreprises de l'ESS n'aurait pas été possible sans un environnement propice qui découle de mesures solides. Michel Sapin l'a rappelé à l'occasion du projet de loi de Finances pour 2017, ce cadre s'inscrit dans celui du pacte de responsabilité, au travers notamment de l'abattement de taxe sur les salaires, puis du crédit d'impôt à partir de 2017. C'est un acte fort, qui reconnaît le potentiel économique de l'ESS, des emplois en devenir, et un enjeu de compétitivité pour le secteur.

Conjuguer croissance, emploi et compétitivité, avec l'impact social, est donc notre défi collectif. Le rôle de l'Etat est bien sûr très important pour ouvrir ces nouvelles perspectives économiques et sociales, et permettre aux acteurs d'être audacieux et ambitieux.

Cette ambition se traduit également par le souhait, que je ressens à chacun de mes déplacements, d'innover.

L'innovation sociale est en effet un terrain de rencontre fertile et prometteur entre les investisseurs et les entreprises sociales.

C'est même tout un champ d'intervention jusqu'à maintenant peu exploité que nous avons saisi, et dans lequel nous soutenons financièrement tous ceux qui souhaitent développer des projets aux bénéfices à la fois sociaux et économiques.

Cette démarche est inédite en France. C'est d'ailleurs l'innovation sociale qui nous distingue de nos voisins européens et des *Social Impact Bonds* qu'ils ont mis en place.

Soyons clairs : il ne s'agit pas, pour le modèle français que nous avons créé, d'agir en substitution des services publics mais de répondre à des besoins sociaux aujourd'hui non couverts et en perpétuelle évolution : je veux parler par exemple de l'autonomie des personnes âgées, la formation et l'éducation, l'insertion professionnelle, la protection de l'enfance, le soutien aux familles fragilisées.

Car notre objectif n'est pas de compter les bénéfices que l'Etat pourrait retirer des contrats à impact social. Le but de cet outil est d'encourager des résultats concrets en faveur d'une société plus solidaire. Je vais oser la comparaison : l'innovation sociale est à l'Etat ce que la recherche est à l'entreprise : un outil au service d'un produit ou d'un service de meilleure qualité, innovant et toujours mieux approprié au besoin à couvrir.



L'économie sociale et solidaire est un modèle économique exigeant qui intègre la satisfaction des besoins sociaux. Or, les outils pour accompagner les entrepreneurs sociaux dans leurs projets ne permettaient pas de réaliser des expérimentations à grande échelle.

Les contrats à impact social sont un outil qui permet la prise de risque, et offrent à l'Etat un rôle nouveau. Car je suis intimement convaincue que l'Etat doit jouer ce rôle de catalyseur de l'innovation sociale.

Nous avons déjà mis en place avec Bpifrance un fonds d'innovation sociale, doté de 40 millions d'euros et qui intervient sous forme d'avance remboursable.

Ce fonds a réalisé ses premiers investissements à la fin de l'année dernière à la suite de la publication des appels à projets.

Mais soutenir l'innovation implique aussi d'adopter des méthodes nouvelles, expérimentales, comme celle de l'évaluation de l'impact social qui est au cœur de l'appel à projets.

Vous l'aurez compris, l'approche des contrats à impact social est résolument disruptive : elle propose un changement de paradigme qui met l'impact social au cœur de l'investissement et les acteurs sociaux au cœur du contrat.

Les acteurs de terrain sont notre inspiration. Ils connaissent et partagent les diagnostics. Ils observent chaque jour au plus près la nécessité d'un accompagnement par la puissance publique et la complémentarité de leur intervention avec celle de l'Etat.

Cela nous a donc obligé à innover dans notre méthode de travail. En gardant bien sûr des principes simples et qui nous sont chers : travailler ensemble pour plus d'efficacité. Et c'est peut-être là que se situe la plus grande innovation : fédérer des parties prenantes qui jusque-là ne travaillaient pas ensemble, pour mener un projet commun pour une société plus solidaire.

Concrètement, comment cela va se passer ?

D'abord, les opérateurs sociaux se présentent avec un besoin identifié et une proposition d'action pour y répondre. Ils trouvent ensuite des financeurs privés qui souhaitent participer au financement de cette expérimentation et seraient donc prêts à en supporter le risque. L'Etat sélectionne et instruit les dossiers qui pourront être déposés jusqu'en mars 2017. Puis un contrat est conclu, et, à l'issue du contrat, un expert externe et indépendant évalue





les résultats. S'ils correspondent aux objectifs fixés, alors l'Etat s'engage à rembourser et à verser une prime de réussite aux financeurs.

Vous l'aurez compris, dans ce schéma, le rôle du Ministère de l'Economie et des Finances et des différents ministères concernés par le champ de l'expérimentation reste central et prend une forme inédite en devenant « payeur au résultat ».

La mesure de l'impact social est au cœur des Contrats à Impact social. Cette logique d'évaluation que nous proposons transforme l'action sociale qui était inquantifiable, que l'on qualifie souvent d'« externalités positives » mais que l'on ne sait pas très bien définir. Ici, nous mesurerons des résultats face à des objectifs chiffrés.

C'est une nouvelle responsabilité dans laquelle nous nous engageons car nous croyons que c'est une mesure de progrès qui permettra d'expérimenter des solutions toujours plus pertinentes à des besoins sociaux mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques. Je pense là aux besoins des familles isolées, des jeunes décrocheurs, ou bien de jeunes diplômés n'accédant pas à l'emploi.

Permettez-moi d'ailleurs d'insister à nouveau sur le fait qu'à aucun moment il ne s'agit de substituer les Contrats à Impact Social à la solidarité nationale, à l'action sociale ou au soutien public sur lesquels nous travaillons par ailleurs. Si ces expérimentations fonctionnent, elles permettront d'amorcer de nouvelles politiques à suivre.

Mesdames et Messieurs,

Je ne néglige pas toute la difficulté de cet exercice. C'est la raison pour laquelle, je vous avoue même ma surprise de pouvoir présenter dès aujourd'hui 3 projets en cours d'instruction et 2 signatures.

La première signature concerne l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique. Elle a fait le pari de promouvoir l'insertion des publics éloignés de l'emploi dans les territoires ruraux fragiles, grâce au financement et à l'accompagnement de projets de création d'entreprise et de retour à l'emploi salarié.



Le deuxième projet est porté par l'association Impact Académie et vise à prévenir les risques sociaux dans les quartiers défavorisés en formant des primo-entrepreneurs à la gestion de commerces franchisés et en les accompagnant dans un projet d'installation.

Quant aux 3 projets en cours d'instruction portés par Sauvegarde du Nord, Passeport Avenir et les Apprentis d'Auteuils, ils répondent également à cette volonté de sortir des individus de situation précaires ou d'un environnement a priori défavorable à l'emploi ou à l'éducation.

Pour conclure mon propos, laissez-moi de vous dire une chose : la mobilisation de chacun d'entre vous autour de cet appel à projets a été exceptionnelle, et votre présence le confirme encore aujourd'hui.

Vous êtes près d'une centaine, porteurs de projets ou financeurs, à vous être manifestés. 20 dossiers ont été officiellement transmis et se trouvent à différents stades d'instruction ou de

discussions. J'y vois la preuve que nous avons là un dispositif pertinent, et de votre part, une appétence impressionnante pour innover.

C'est aussi la confirmation qu'ensemble, nous sommes prêts à fédérer toutes nos énergies pour trouver de nouvelles façons de rendre notre société plus juste.

Le chemin n'était pourtant pas si évident. Il était admis par les acteurs sociaux comme les investisseurs privés, que l'action sociale et la logique financière n'étaient pas compatibles ; que bénéfices sociaux et retour sur investissement étaient irréconciliables. Au fond, qu'aucune combinaison gagnant-gagnant n'était possible entre deux mondes qui s'ignorent. Aujourd'hui, nous faisons la preuve du contraire.

Avec les contrats à impact social, l'occasion est unique et bien réelle d'offrir à l'innovation sociale une nouvelle dimension au sein de notre économie et de la société française.

Je vous remercie.